

MAIRIE DE FAY- LES – NEMOURS



**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 24 AVRIL 2023 A 19 H EN MAIRIE**

L'an **2023, le 24 avril à 19 h**, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Fay – Lès – Nemours, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PEUTOT, Maire.

Etaient présents :

M. Christian PEUTOT, Maire.

M. Gilbert PAVIE, M. Hanspeter BADJA, Adjoint au Maire,

M. Romain MIGEON, Mme Corinne ROUSTEAU, M. Eric LEYDIER, M. Claude MICHAULT, Guillaume CHANTEREAU, M. Gérard BRUN, Conseillers Municipaux

A donné pouvoir :

Mme Marie-Hélène HÉLIOT-GUINDRE à M. Christian PEUTOT

Mme Martine PAROISSIEN à Mme Corinne ROUSTEAU.

Etai(en)t absent(e)s excusé(e)s :

Mme Marie-Hélène HÉLIOT-GUINDRE

Mme Martine PAROISSIEN.

Le quorum est fixé à 6 membres, il est donc atteint.

Désignation du secrétaire de séance :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17 ; Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. Hanspeter BADJA**, a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Le Maire sollicite l'ajout d'un point à l'ordre du jour relatif au vote d'une demande de subvention auprès de la DRAC pour un fonds de livres renouvelé, **le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.**

M. le Maire présente l'ordre du jour au Conseil Municipal comme suit :

- 1) Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 03/04/2023.
- 2) Vote d'une délibération de régularisation du marché de travaux du lot n°1 (Gros-Œuvre – VRD – Démolition – Carrelage) dans le cadre de l'agrandissement et de la rénovation de la Mairie et de ses annexes.
- 3) Vote de la Décision Modificative n°1 apportée au Budget Primitif 2023 de la Commune.
- 4) Choix du fournisseur pour le mobilier du Point Lecture Multimédia.
- 5) Délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire pour signer les actes authentiques de servitudes sous seing privé.
- 6) Vote sur la demande d'une subvention auprès de la DRAC pour un fonds de livres renouvelé.
- 7) Divers/Informations diverses.

Il est ensuite procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

Délibération n°2023-26 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 03/04/2023

M. le Maire donne lecture du Procès-Verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 03/04/2023 et demande à l'assemblée de se prononcer.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, adoptent à l'unanimité, le Procès – verbal de cette réunion.

Délibération n°2023-27 : Délibération de régularisation du marché de travaux du lot n°1 (Gros-Œuvre – VRD – Démolition – Carrelage) dans le cadre de l'agrandissement et de la rénovation de la Mairie et de ses annexes :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

✓ Le Conseil Municipal a voté le 12/12/2022 (Délibération n°DE-2022-40) l'attribution du marché du lot n°1 (Gros-Œuvre – VRD – Démolition – Carrelage) à l'entreprise BRÉGÉ pour un montant de 391 030.08 €/HT (soit 469 236.09 €/TTC) alors que les résultats de l'analyse de sol du bureau d'études n'avaient pas encore été communiqués ;

✓ Le choix de la date du Conseil Municipal avait été fixé en tenant compte de la contrainte liée à la subvention de l'Etat dans le cadre de la DSIL 2021 avec l'injonction de devoir commencer les travaux avant décembre 2022 ;

✓ L'analyse de sol a été reçue après le vote du Conseil Municipal du 12 décembre 2022 avec l'usage obligatoire d'une fondation spéciale de micropieux sur la partie agrandissement de la Mairie pour un surcoût de 35 000.00 €/HT soit pour le marché du lot n°1 un montant total de 426 030.00 €/HT (soit 511 236.00 €/TTC) mais ne doivent pas être pris comme travaux supplémentaires.

✓ Ce montant a été pris en compte au moment de la signature de l'acte d'engagement et de l'ordre de service en date du 16/12/2022.

M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le surcoût d'un montant de 35 000.00 €/HT soit 42 000.00 €/TTC lié à la fondation spéciale des micropieux sur la partie agrandissement de la Mairie (à la suite du compte-rendu de l'étude de sol). Le montant du marché du lot n°1 attribué à l'Entreprise BRÉGÉ est de 426 030.00 €/HT soit 511 236.00 €/TTC.

Délibération n°2023-28 : Décision Modificative n°1 apportée au Budget Primitif 2023

M. le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de prendre une décision modificative n°1 au budget primitif 2023 de la commune.

Cette écriture concerne le remboursement d'un acompte d'un montant de 195 € de location de salle annulée en 2022 pour raison médicale.

Monsieur le Maire présente la Décision modificative n° 1 comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
FD 6553 : Service d'incendie	200.00 €	
Total FD 65 : Autres charges de gestion courante	200.00 €	
FD 673 : Titres annulés sur exercice antérieur		200.00 €
Total FD 67 : Charges exceptionnelles		200.00 €

M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Ayant entendu l'exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1.

Délibération n°2023-29 : Choix du fournisseur pour le mobilier du Point Lecture Multimédia :

M. le Maire informe l'assemblée que :

Trois sociétés spécialisées dans la fourniture de matériel pour Médiathèques ont fourni un devis.

Chaque société a reçu les mêmes caractéristiques (informations) :

- ✓ Le lieu du futur Point Lecture Multimédia (plans et photos) de l'endroit à équiper,
- ✓ Le nombre de documents pour la jeunesse et les adultes,
- ✓ La répartition entre romans, albums, BD, CD, etc...
- ✓ Les souhaits d'implantation et le type du mobilier (sur roulettes, etc...),
- ✓ Le budget maximal envisagé, à savoir entre 18 000 €/HT et 20 000 €/HT.

M. le Maire présente les trois devis ci-dessous qui montrent des différences importantes :

FOURNISSEURS	BCI 77420 CHAMPS-SUR- MARNE	IDM LIBRARY 44200 NANTES	MOBIDECOR/BORGEAUD 42160 BONSON
Total devis €/HT	42 966.00	38 626.00	20 278.00

M. le Maire rajoute que :

✓ La comparaison a été faite poste par poste sur les deux devis d'IDM LIBRARY et MOBIDECOR/BORGEAUD les moins chers ;

✓ La Société MOBIDECOR/BORGEAUD a actualisé son devis aujourd'hui avec un chariot, une petite table et deux tapis pour l'accueil pour un montant global de 21 748.57 €/HT ;

✓ Certains éléments du devis n'ont pas été retenus car ils représentent un coût trop élevé, à savoir un tipi pour les enfants (qu'il est possible de se procurer pour un coût entre 110 € et 140 €) et trois lampes à poser (qu'il est possible de se procurer pour un coût entre 30 € et 60 € l'unité) soit un budget complémentaire de moins de 200 € ;

✓ Que ce mobilier fait l'objet d'une demande subvention auprès du Département et de la DRAC IDF (Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-De-France) comme suit :

BUDGET MOBILIER			
COMMUNE	Fonds propres	20 %	4 349.71 €
DEPARTEMENT	Subvention	40 %	8 699.43 €
DRAC IDF	Subvention	40 %	8 699.43 €
TOTAL €/HT			21 748.57 €

M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (10 voix pour - 1 abstention), choisit la Société MOBIDECOR/BORGEAUD pour un montant de 21 748.57 €/HT.

Délibération n°2023-30 : Délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire pour signer les actes authentiques de servitudes sous seing privé :

M. le Maire expose au Conseil Municipal que :

La société ENEDIS a régularisé avec la commune de FAY-LES-NEMOURS deux conventions de servitude sous seing privé en date des 23 janvier et 16 février 2023, relative à l'implantation de deux postes de transformation dénommés JULE et TESLA et tous leurs accessoires, sur la parcelle située à FAY-LES-NEMOURS (77), cadastrée section B, numéro 111.

Cette parcelle appartenant actuellement à la Commune de FAY-LES-NEMOURS, ENEDIS sollicite celle-ci pour la publication de deux actes de servitude, conformément aux termes des conventions sous seing privé.

Les frais liés à cette opération seront à la charge d'ENEDIS.

M. le Maire propose en conséquence :

✓ D'approuver les dispositions qui précèdent ;

✓ D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre, et notamment tous les actes de servitude à venir.

M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

D'approuver les dispositions qui précèdent ;

D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre, et notamment les actes de servitudes à venir.

Délibération n°2023-31 : Demande d'une subvention auprès de la DRAC pour un fonds de livres renouvelé :

M. le Maire informe l'assemblée que :

✓ Le fonds actuel, composé d'un certain nombre de dons et de livres parfois défraîchis, va devoir être remplacé durant l'été (prévision d'environ 400 ouvrages) ;

✓ Outre les nouveautés, de nouvelles acquisitions d'ouvrages de base seront nécessaires pour renforcer le fonds Petite enfance (axe fort des animations régulières) et combler des domaines insuffisants (bandes dessinées, mangas), voire inexistantes (poésie, théâtre).

✓ Les domaines documentaires en lien avec les partenaires du territoire (préhistoire, archéologie, photographie, verre, travaux manuels et cuisine) doivent également être renforcés.

- ✓La commune accorde déjà un budget de 1 000 € annuellement pour l'achat de nouveaux ouvrages.
- ✓L'ouverture de la nouvelle médiathèque permet de demander une aide pour l'acquisition de collections contemporaines et le renouvellement du fonds auprès de la DRAC IDF (Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France).
- ✓La participation financière minimale pour les porteurs de projets étant également de 20 %, une demande d'aide pour l'acquisition de collections contemporaines et le renouvellement du fonds pourrait être proposée à la DRAC IDF comme suit :

ACQUISITIONS/RENOUVELLEMENT DU FONDS		
COMMUNE	20 %	1 000.00 €
DRAC IDF	80 %	4 000.00 €
TOTAL €/HT		5 000.00 €

M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer et d'accorder un budget de 5 000 €/HT pour l'acquisition de collections contemporaines et le renouvellement du fonds de la future médiathèque, projet qui s'inscrit dans le PCSES (Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social) par la Communauté de Communes du Pays de Nemours, sous réserve de l'obtention d'une subvention de la DRAC IDF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'acquisition de collections contemporaines et le renouvellement du fonds de la future médiathèque pour un montant de 5 000 €/HT et demande une subvention auprès de la DRAC IDF (soit 80 % du montant HT s'élevant à 4 000 €/HT), dont le projet s'inscrit dans le PCSES (Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social) porté par la Communauté de Communes du Pays de Nemours.

Informations et questions diverses

M. le Maire informe le Conseil Municipal sur les points suivants :

Parc : Les actes authentiques des lots n°1-4-6-7-9-10-11-12-13-15-16-17 et 18 du Permis d'Aménager n°1 et des lots n°1 et 2 du Permis d'Aménager n°2 sont signés. La promesse de vente du lot n°14 a été signée et le transfert du Permis de construire est acté.

La signature des actes authentiques des lots 5 et 8 sont en attente de signature (le lot 5 fait l'objet d'une prorogation de deux mois pour l'obtention du prêt).

Le candélabre cassé par l'entreprise d'assainissement du lot n°12 a été pris en charge par la MAIF pour un montant de 1 823 €.

Projet de vidéoprotection : En attente du vote de la Subvention aux communes par le Département 77 dont la commission aura lieu en juin 2023 pour passer par un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage qui fera baisser les coûts en réévaluant les besoins réels de la commune et adaptera le matériel en fonction et du projet Départemental 77 du Centre de Supervision Unique Départemental (CSUD).

Pylône GSM : Pour faire suite aux interventions de M. le Maire, les portes de l'installation sont enfin cadenassées. Selon les résultats des tests effectués de portée de l'antenne, les mesures sont anormalement satisfaisantes selon l'opérateur.

Rénovation de la Mairie et de ses annexes (point sur la Mairie et Médiathèque) : Les travaux de la Mairie présentent un retard de quatre semaines sur le calendrier concernant le gros-œuvre. Les pénalités sont actées et redevables en fin de chantier. Les travaux de la Médiathèque avancent bien.

Eglise : M. LEYNET a chiffré les travaux intérieurs et extérieurs de l'Eglise dont le montant de 330 000 € TTC se décompose 43 000 € Assainissement, restauration plafonds intérieurs 32 000 €, réfection de l'installation électrique et éclairage 76 000 € avec sonorisation neuve 20 000 € et installation de chauffage 43 000 €. Pour le mur d'enceinte encore non chiffré, des devis contradictoires seront demandés par M Claude MICHAULT pour une étude géotechnique G2 et analyse de risques.

Travaux de réfection des murs : Les travaux de réfection ont bien avancé rue de Montivier. M. le Maire remercie M. Romain MIGEON et les agents.

Vente du Château : M. le Maire informe l'assemblée que la vente du Château est toujours dans l'attente d'un accord avec la troisième héritière. M. le Maire indique qu'un mail a été adressé à

son avocat français pour le remboursement de l'entretien des espaces verts situés devant le château (propriété des héritiers) et effectués par les agents communaux.

Projet d'éoliennes sur les communes d'Ichy et d'Arville : M. le Maire a demandé à l'entreprise ENEDIS d'avoir un retour sur une date de raccordement.

Eglise : Une réunion avec l'architecte a eu lieu le lundi 17/04/2023 pour l'estimation des travaux afin de nous permettre de constituer le dossier de demande de subvention.

Communication : Pour une distribution du journal début juillet, les articles doivent être reçus début mai par Mme HELIOT-GUINDRE. M. le Maire remercie les contributeurs et leur demande de penser aux photographies. Le chemin de fer du journal a été validé après constitution et présentation de M. le Maire.

Animations : M. le Maire remercie les élus pour le ramassage des œufs de Pâques.

Prochaines animations :

La commémoration du 08/05/2023 à 11 h devant le Monument aux Morts avec l'accueil des nouveaux habitants.

La course cycliste le 14/05/2023.

La fête des chasseurs le 27/05/2023.

La fête du voisinage le 02/06/2023.

Le tournoi de pétanque le 11/06/2023.

Le colis ayant eu des avis négatifs, M. Corinne ROUSTEAU interroge le Conseil pour faire la proposition aux aînés d'un repas à la place du colis. M. le Maire souhaite avoir les tarifs de M. Guillaume CHANTEREAU pour les colis.

Terrain de pétanque au stade : M. le Maire remercie l'équipe des chasseurs d'être intervenue au stade pour les travaux et qui interviendront de nouveau prochainement.

Projets : M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la réunion avec la Direction Départementale des Territoires, il n'y a aucune nouvelle du porteur de projet NW JOULES (projet implanté sur la parcelle de M. Gérard BRUN).

En ce qui concerne le projet de M. Maxime BRUN, M. le Maire est toujours dans l'attente d'une réponse de la DDT/PREFECTURE pour la délibération votée le 03/04/2023.

Aide demandée pour le déménagement de la Mairie : M. le Maire demande une aide aux élus en août pour le déménagement des cartons de la Mairie dans la future Médiathèque.

FTTH : M. le Maire informe l'assemblée qu'il y a un double problème : les Opérateurs Commerciaux d'Envergure Nationale sont absents et les Opérateurs Alternatifs sont incapables de raccorder dans le PM eu égard à l'absence de coupleurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les ans, mois et jours susdits.

Le 28/04/2023,

**Le Maire,
Christian PEUTOT**



**Le secrétaire
Hanspeter BADJA**



**30, Rue Grande 77167 Faÿ – Lès – Nemours –
Tel : 01.64.28.10.76. – Fax : 01.64.78.03.92
E-mail : mairie-de-fay-les-nemours@wanadoo.fr**

